

Honoraires de transaction

(au 01/06/2020)

(à la charge du vendeur, en cas de mandat de vente,

à la charge de l'acquéreur, en cas de mandat de recherche ou pour les locaux professionnels)

		Habitation, terrains	
Valeur du bien de ...	à ...	Montant TTC des honoraires Offre Standard	Montant TTC des honoraires Offre Excellence
0 €	99 999 €	5 000 €	3 750 €
100 000 €	149 999 €	7 000 €	5 250 €
150 000 €	199 999 €	9 000 €	6 750 €
200 000 €	249 999 €	11 000 €	8 250 €
250 000 €	299 999 €	13 000 €	9 750 €
300 000 €	349 999 €	15 000 €	11 250 €
350 000 €	399 999 €	17 000 €	12 750 €
400 000 €	449 999 €	19 000 €	14 250 €
450 000 €	499 999 €	21 000 €	15 750 €
Au-delà de 500 000 €		21 000 € + 2 000 € / tranche de 100 000 € au-delà de 500 000 €	15 750 € + 1 500 € / tranche de 100 000 € au-delà de 500 000 €

-25 % !

Locaux commerciaux et professionnels : 6 % HT du prix de vente, avec un minimum de 6 000 € HT

Inter-agences / AMEPI : selon conditions mandat initial

L'Agence de la REPPE ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

Nos honoraires comprennent l'estimation du bien, la prise de vues (et tous les outils numériques spécifiés sur le mandat), la rédaction des annonces, les publicités, le suivi d'activité, les visites, les négociations avec l'acquéreur et la préparation du dossier de vente.

Agence de la REPPE, SARL au capital de 1 000 €

2050 avenue Jean Monnet, 83190 Ollioules

RCS Toulon : 827 975 863, Transactions sur immeubles et fonds de commerce

Carte professionnelle T N° CPI 8305 2017 000 017 767 délivrée le 28/03/2017 par la CCI du VAR

RCP : SERENIS ASSURANCES, VD 7.000.001/20538

TVA : FR04 827975863